



# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

Date d'émission: 22/02/2016

Date de révision:

Version: 0.2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié  
Code du produit : 26708 – SFL 013 477

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant sols

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Ne pas utiliser sur des surfaces en bois non lavables ou cirées, ou en liège.  
Ne pas utiliser sur des parquets cirés.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Swania  
22 rue d'Arras, Bat A 1  
92000 Nanterre  
France  
Tel : + 33 (0)9 69 32 12 13  
[nepervrier@swania.fr](mailto:nepervrier@swania.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  |
|--------|-------------------|---------|-------------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Irritation oculaire catégorie 2 (Eye Irrit. 2 H319)

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur

# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

## 2.3. Autres dangers

Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien ou de l'eau de Javel.

Ne pas utiliser pour un autre usage

que celui pour lequel le produit est recommandé. Faire un essai préalable sur une partie cachée.

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)  $\geq 0,1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>."

"Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006."

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom   | Identificateur de produit | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---------------------------|-------|---|
| Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., compds. With triethanolamine. | CAS 68411-31-4            | 1 - 5 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                   |

Textes des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|  |  |
|--|--|
| Symptômes/lésions après inhalation           | : Irritation des voies respiratoires. Spasme/oedème du larynx possible.  |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement).   |
| Symptômes/lésions après contact oculaire     | : Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une irritation sévère.   |
| Symptômes/lésions après ingestion            | : L'ingestion peut causer des irritations de la bouche, la gorge, de l'oesophage, des diarrhées et de vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pas de mesure spécifique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Stocker à l'écart des autres matières.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit sec. Stocker à une température ne dépassant pas +40°C.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Lieu de stockage : Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Couleur : orangé opaque léger.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7 - 8,6

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,991 - 1,011 g/ml

Solubilité : Soluble dans l'eau.

# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Log Pow                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique   | : ≤ 50 mPa.s               |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives     | : Aucune donnée disponible |

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis<br>pH: 7 - 8,6 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: 7 - 8,6  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Cancérogénicité  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Danger par aspiration  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis                |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                             |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

**Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent** les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 2015/830

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.6.1. Transport par voie terrestre

### 14.6.2. Transport maritime

### 14.6.3. Transport aérien

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

### 14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII  
O'CEDAR Parquet vitrifié ou stratifié n'est pas sur la liste Candidate REACH  
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Composition selon le règlement détergent

< 5 % savon, également : parfum , conservateur (BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:

|               |   |
|---------------|---|
| Eye Dam. 1    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2               |
| H315          | Provoque une irritation cutanée                           |
| H318          | Provoque des lésions oculaires graves                     |
| H319          | Provoque une sévère irritation des yeux                   |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*